

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1279

18 juin 2010

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------------|---|--------------|
| Adapto SICAV | 61391 | Medor S.A. | 61353 |
| Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l. | 61391 | Munitor Real Estate Development S.A. .. | 61353 |
| Ammut S.à r.l. | 61392 | Mu Vi Re S.A. | 61352 |
| A.M.P. S.A. | 61391 | Nordic Cecilia Three S.à r.l. | 61354 |
| Andaman Investments SA | 61392 | Nordic Wholesale Services S.à r.l. | 61354 |
| An Invest S.A. | 61364 | Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l. | 61364 |
| Bardak S.à r.l. | 61362 | Perlmar S.A. | 61391 |
| Black & Decker Limited S.à r.l. | 61392 | Permobil S.à r.l. | 61355 |
| Bridgepoint Development Capital I Investments S.à r.l. | 61356 | Personec S.à r.l. | 61355 |
| Brut de Brut S.A. | 61360 | Plemont Industries Holding S.à r.l. | 61356 |
| Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l. | 61387 | Point Luxembourg Holding S.à r.l. | 61356 |
| Centurion Europe | 61349 | PRB Luxembourg S.à r.l. | 61348 |
| Cube Infrastructure Fund | 61363 | Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l. | 61357 |
| Doria S.à r.l. | 61359 | Retex International S.A. | 61346 |
| Drivers Academy Holding S.A. | 61347 | SAB, G.m.b.H. | 61369 |
| eInvest S.A. | 61390 | Société Financière Immobilière S.A. | 61357 |
| Enigma Investment & Development S.à r.l. | 61357 | Société Immobilière Financière et de Participations S.A. | 61346 |
| Eurocom S.A. | 61363 | Swiss Re Europe S.A. | 61355 |
| Finox Holding S.A. | 61360 | Toro Capital S.A. | 61369 |
| International Business Communication S.A. | 61346 | Torp S.A. | 61385 |
| Kita S.A. | 61346 | Tradimus S.à r.l. | 61358 |
| Koremar | 61347 | Trenor Holding Luxembourg S.à r.l. | 61359 |
| Kotak Funds | 61354 | Trenor Holding Luxembourg Sub-Holding S.à r.l. | 61358 |
| Luvata S.à r.l. | 61347 | Tripin S.A. | 61360 |
| Luxembourg Cambridge Holding Group S.A. | 61348 | "Truck & Equipment Services SA" | 61358 |
| Luxshield Investments S.à r.l. | 61349 | V&D Invest S.A. | 61385 |
| Maag Pump Systems S.à r.l. | 61349 | V&D Invest S.A. | 61386 |
| Marathon Playa 1 S.à r.l. | 61352 | Visio Media S.à r.l. | 61359 |
| Mathur | 61353 | World Motors White S.C.A. | 61386 |
| Maxeda DIY Interco S.à r.l. | 61369 | You Want Some Capital S.A. | 61387 |
| Mayelin Consultancy S.à r.l. | 61352 | You Want Some Capital S.A. | 61387 |
| Medex Financial S.à r.l. | 61367 | Zanetti S.A. | 61360 |

**International Business Communication S.A., Société Anonyme,
(anc. Retex International S.A.).**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 149.470.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration
en date du 3 mai 2010*

Après en avoir délibéré, le conseil prend la résolution suivante:

Conformément à l'article 10 des statuts, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christian BO-GAERT, directeur de société, né le 2 juin 1957 à Etterbeek (Belgique), demeurant 25, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg en qualité d'administrateur-délégué de la société, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2013.

A ce titre, la gestion journalière de la société lui sera déléguée et il pourra valablement engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2010058503/20.

(100072415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Kita S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 153.107.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société lors de la réunion du 10 mai 2010

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société adoptées en date du 10 mai 2010 que

Monsieur Steve KRACK, promoteur immobilier, né à Dudelange, le 8 novembre 1974, demeurant à L-2651 Luxembourg, 9, rue St Ulric, a été nommé en tant 'Délégué à la gestion journalière' de la Société à partir du 3 mai 2010 pour une durée de six ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes sociaux de l'année 2015, se tenant en 2016, sans préjudice à la possibilité du Conseil d'administration de pouvoir procéder déjà antérieurement à la révocation ad nutum de Monsieur Steve Krack de son poste de Délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Pour Kita S.A.
Georges Wirtz

Référence de publication: 2010058505/19.

(100072411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Société Immobilière Financière et de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 96.979.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social le 16 juin 2009

L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste de commissaire aux comptes, avec effet au 30 juin 2008, de: AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl, R.C.S. Luxembourg B 88.833.

L'Assemblée décide de nommer à la fonction de commissaire aux comptes de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2008 pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:

C.G. Consulting ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 102.188.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE IMMOBILIERE FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS S.A

Référence de publication: 2010058534/15.

(100072930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Koremar, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 38.842.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 25 mai 2010

1. Mme Virginie DOHOGNE a été reconduite dans ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
2. M. Hugo FROMENT a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
3. Mme Mounira MEZIADI a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KOREMAR

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010058506/20.

(100072476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Luvata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.672.

—
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Jean Le Creurer avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, de son mandat de gérant de classe avec effet immédiat
 2. nomination d'Andrew Bennett avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de gérant de classe avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010058507/16.

(100072687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Drivers Academy Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 62.709.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2010

Les mandats des administrateurs, Messieurs Marie Joseph Marc Lagesse, Whitney, Fearnhead et Peter John Milne, et du Commissaire aux Comptes Monsieur Marie Joseph Benoît Lagesse ont été renouvelés pour la période jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le mandat de Monsieur Marie Joseph Marc Lagesse en tant qu'administrateur délégué a été renouvelé pour la période jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Pour extrait conforme

Russell Bedford Luxembourg S.à r.l.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010066437/18.

(100063490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Luxembourg Cambridge Holding Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 37.467.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prises en date du 10 mai 2010

En date du 10 mai 2010, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de prolonger les mandats des personnes suivantes:

* Monsieur Thomas Davidson,

* Monsieur James D. Jameson,

* Monsieur Rolf Ruhfus,

* Monsieur Peter Meinig,

en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011;

- de prolonger le mandat de:

* Monsieur James D. Jameson,

en tant que délégué à la gestion journalière de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011;

- de prolonger le mandat de G.T. Experts Comptables S.à r.l., (anc. Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l.), société inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.917, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg en tant que commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010058508/29.

(100072735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

PRB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 139.269.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 3 mai 2010 de la société PRB Luxembourg S.à r.l. les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant A suivant en date du 3 mai 2010:

Monsieur Geoffrey Kupferschmid, né le 19 juillet 1962 à New York, Etats-Unis, demeurant à 1, Pepsi Way, NY 10589 Somers, Etats-Unis, en qualité de Gérant A de la Société

- Nomination du Gérant A suivant en date du 3 mai 2010 pour une durée indéterminée:

Monsieur Dennis Schilder, né le 26 septembre 1973 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant à Zonnebaan 35, 3542 EB Utrecht, Pays Bas, en qualité de Gérant A de la Société

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Inigo Madariaga, Gérant A

- Dennis Schilder, Gérant A

- Franciscus W.J.J. Welman, Gérant B

- Patrick L.C. van Denzen, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRB Luxembourg S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2010066484/25.

(100063215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Luxshield Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 130.523.

Suite au transfert des parts sociales du 30 mars 2010:

250 parts sociales sont transférées à «ICECREEK INTERNATIONAL INC» dont le siège se situe à East 53rd Street, Marbella, MMG Building, 2nd Floor, Panama, Republic of Panama

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Pour LUXSHIELD INVESTMENTS S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010058509/13.

(100072896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Maag Pump Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 487.340,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.254.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 décembre 2009

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 décembre 2009 que le mandat de monsieur James Allan McCOLL, en sa qualité de gérant, a été prorogé avec effet immédiat et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010058510/14.

(100073022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Centurion Europe, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 129.104.

In the year two thousand ten, on the seventeenth of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Centurion Group Ltd, with registered office at Main Street, Charlestown, Island of Nevis, P.O. Box 556, registration number 10389, here represented by Mr. Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given on 14 May 2010.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed and be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the notary to state that:

-The appearing party is the sole shareholder of "CENTURION EUROPE", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with registered office in Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.104.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 28, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2810 of December 5, 2007.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 10, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1073 of April 30, 2008

- The company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty-five (125) shares having a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) per share each, all entirely subscribed and fully paid up.

The sole shareholder then resolves to adopt the following resolutions:

First resolution

The first five paragraphs of Article 11 of the Articles of Incorporation are amended as to be worded as follows:

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be partners. In case of plurality of managers, the managers will constitute a board of managers. The manager, or in case of plurality of managers, the members of the board of managers are appointed, revoked and replaced by a resolution adopted by the single partner, or in case of plurality of partners the partners owning more than half of the share capital, as the case may be.

The members of the board of managers might be split into two classes, respectively denominated «Class A Managers» and «Class B Managers».

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent that Class A Managers and Class B Managers are appointed, at least one Class A Manager and one Class B Manager shall be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Class A Managers and Class B Managers such resolutions shall be approved by at least one Class A Manager and one Class B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of any two managers of the Company.

If the general meeting of shareholders decided to create two categories of managers (Category A Managers and Category B Managers), the Company will only be bound by the joint signature of any Category A Manager together with any Category B Manager.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the manager or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company to one or several Class A Manager(s), provided the terms of this article 11 have been complied with. In dealing with third parties, such manager(s) has/have all powers to act in the name and for the account of the Company in order to carry out and approve all acts and operations pertaining to the daily management of the Company.

Second resolution

In the last paragraph of Article 11 of the Articles of Incorporation, the reference to “the present article 12” shall be replaced by “the present article 11”.

In Article 6 of the Articles of Incorporation, the reference to “article 14” shall be replaced by “article 13”.

Third resolution

Mrs. Pollyana WAN, with professional address at L-1160 Luxembourg, 28 Boulevard d’Avranches and Mr. David RAWSON-MACKENZIE, with professional address at L-1160 Luxembourg, 28 Boulevard d’Avranches are appointed as B managers of the Company for a term which will expire after the ordinary general meeting of the Company to be held in 2015.

Mr. Charles MEEUS, with professional address at L-1160 Luxembourg, 28 Boulevard d’Avranches is appointed as Class A manager of the Company for a term which will expire after the ordinary general meeting of the Company to be held in 2015. Mr. Charles MEEUS is also appointed as daily manager of the Company.

Traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Centurion Group Ltd, avec siège social à Main Street, Charlestown, Island of Nevis, P.O. Box 556, numéro d’enregistrement 10389, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, en vertu d’une procuration donnée le 14 mai 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles auprès de l’administration de l’enregistrement.

Ce mandataire, agissant comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d’acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société "CENTURION EUROPE", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.104.

Les Statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentant en date du 28 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2810 du 5 décembre 2007.

Les Statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 10 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1073 du 30 avril 2008.

- Le capital social de cette société est de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d’une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

L'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les cinq premiers paragraphes de l'Article 11 des Statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. En cas de pluralité de gérants, les gérants forment un conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, les membres du conseil de gérance, sont nommés, révoqués et remplacés par une résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité de gérants, par une résolution des associés représentant au moins la moitié du capital social, selon le cas.

Les membres du conseil de gérance peuvent être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et, si des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été nommés, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B est présent ou représenté. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées et, si des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été nommés, ces décisions ont été approuvées par au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes de deux gérants de la Société.

Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées (Gérant de Catégorie A et Gérant de Catégorie B), la Société ne sera engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des associés ressortent des compétences du gérant, ou du conseil de gérance selon le cas.

Le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs dans la conduite de la gestion journalière et des affaires courantes de la société à un ou plusieurs Gérants de Catégorie A, en conformité avec les dispositions du présent article 11. En traitant avec des tiers par rapport à la société, ce(s) gérant(s) a/ont tous les pouvoirs pour conclure et approuver tous les actes et transactions faisant partie de la gestion journalière de la société.

Deuxième résolution

Dans le dernier paragraphe de l'Article 11 des Statuts, la référence au «présent article 12» est remplacée par «du présent article 11».

A l'Article 6 des Statuts, la référence à l'«article 14» est remplacée par l'«article 13».

Troisième résolution

Mme Pollyana WAN, résidant professionnellement au 28 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg and M. David RAWSON-MACKENZIE, résidant professionnellement au 28 Boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg, sont nommés Gérant de Catégorie B de la Société pour une période expirant après l'assemblée générale ordinaire de la société devant être tenue en 2015.

M. Charles MEEUS, résidant professionnellement au 28 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, est nommé Gérant de Catégorie A de la Société pour une période expirant après l'assemblée générale ordinaire de la société devant être tenue en 2015. M. Charles MEEUS est également nommé délégué à la gestion journalière de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mai 2010. Relation: LAC/2010/22392. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

Référence de publication: 2010061547/135.

(100076715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Marathon Playa 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.572.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 27 avril 2010

1. Monsieur Jon Lincoln HALPERN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Monsieur Ron BERSTEIN, administrateur de sociétés, né dans l'Illinois (Etats-Unis d'Amérique), le 14 mars 1969, demeurant professionnellement à NY 10036 New York (Etats-Unis d'Amérique), One Bryant Park, 38^{ème} étage, est nommé comme gérant de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés de 2010.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Marathon Playa 1 S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010058511/16.

(100072915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Mu Vi Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 61.023.

—
Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 7. Mai 2010

1. Die Generalversammlung der Aktionäre hat die Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder

- Herr Jean Paul Jules MOUSEL

- Herr Guy HARLES

- Herr Claude WEBER, demeurant 74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG

verlängert. Ihr Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung welche im Jahre 2011 stattfinden wird und über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres 2010 bestimmt.

2. Das Mandat des Wirtschaftsprüfers, KPMG Audit S.à.r.l., 9, Allee Scheffer, L-2520 Luxembourg, wird verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung welche im Jahre 2011 stattfinden wird und über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres 2010 bestimmt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2010058512/21.

(100072989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Mayelin Consultancy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6185 Gonderange, 18, rue Gritt.
R.C.S. Luxembourg B 71.333.

—
L'associé unique constate et accepte la cession des parts sociales suivantes:

- En date du 26 mai 2010, Madame Renée Fezzo, conseil-économique, demeurant au 18, rue Gritt à L-6185 Gonderange, a cédé cent (100) parts sociales qu'elle détenait dans la société à responsabilité limitée MAYELIN CONSULTANCY S.à r.l., à Monsieur Niels Aakrann, employé privé, né le 07/07/1954 à Oslo (Norvège), demeurant au 18, rue Gritt à L-6185 Gonderange.

Suite à cette modification, l'associé unique déclare que le capital social de 12.500 € représenté par 100 parts sociales est réparti de la manière suivante:

1. Monsieur Niels Aakrann, commercial, demeurant au 18, rue Gritt à L-6185 Gonderange 100 parts
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010058514/17.

(100072846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Mathur, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 46.760.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 5 mai 2010

Est élu Président du Conseil d'administration Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010058513/16.

(100072601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Medor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 109.119.

Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 1157 du 5 novembre 2005, modifiée par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 272 du 7 février 2006.

Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2010

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société Medor S.A., tenue au siège social en date du 11 mai 2010, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Nomination de deux administrateurs pour une période de six ans:

- José Bonafonte, demeurant 27, av. Monterey, L-2163 Luxembourg, catégorie A
- Jurgen Fischer, demeurant 82, route d'Arlon, L-1 150 Luxembourg, catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Medor S.A.

Référence de publication: 2010058515/19.

(100072402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Munitor Real Estate Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 148.046.

Auszug aus der ausserordentlichen Generalversammlung für die Gesellschaft Munitor Real Estate Development S.A.

RCS Luxemburg B 148.046 gehalten am 10. Mai 2010 vor Notar Paul Bettingen, mit Amtssitz zu Niederanven mit der Aktennummer 35.117 seines Repertoriums.

Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Die Generalversammlung bestätigt das Mandat des Herrn Manfred MÜLLER als einzigen Verwalter bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Die Generalversammlung beschliesst, dass die Gesellschaft rechtsgültig durch die alleinige Unterschrift des einzigen Verwalters verpflichtet wird.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 mai 2010. LAC/2010/21140. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Senningerberg, le 25 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010058517/19.

(100072796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Nordic Cecilia Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 336.661,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 143.409.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Jean Le Creurer avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, de son mandat de gérant de classe avec effet immédiat
 2. nomination d'Andrew Bennett avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de gérant de classe avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010058519/16.

(100072688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Nordic Wholesale Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.017.350,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 120.759.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Jean Le Creurer avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, de son mandat de gérant de classe avec effet immédiat
 2. nomination d'Andrew Bennett avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de gérant de classe avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010058520/16.

(100072689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Kotak Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 131.576.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 28 avril 2010 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ré-élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine élection générale qui se tiendra en 2011.
 - Monsieur Abhishek Bhalotia (demeurant aux Emirats Arabes Unis - 307-8 Sharafi Building, PO 121753, Dubai),
 - Monsieur Claude Ah Yuk Shing (demeurant à l'île Maurice - 5th floor GM Tower Broadway, 7 Maupin Street, Port Louis)
 - Monsieur Jérôme Wigny (demeurant au Luxembourg - 2, place Winston Churchill, L-2014),
 - Monsieur Shyam Kumar (demeurant au Royaume-Uni - 2nd Floor, Portspoken House, 155-157 Minorities, Londres EC3N 1LS),
2. L'Assemblée a ré-élu KPMG Audit S.à r.l dont le siège social se situe 9, allée Scheffer, L-2550 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Pour KOTAK FUNDS

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010069382/22.

(100064995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Permobil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.401.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Jean Le Creurer avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, de son mandat de gérant de classe avec effet immédiat

2. nomination d'Andrew Bennett avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de gérant de classe avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010058522/16.

(100072418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Personec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.754.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Jean Le Creurer avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, de son mandat de gérant de classe avec effet immédiat

2. nomination d'Andrew Bennett avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de gérant de classe avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010058523/16.

(100072419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Swiss Re Europe S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 350.000.408,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 25.242.

EXTRAIT

En date du 19 avril 2011, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Swiss Re Europe S.A. (la "Société") a décidé:

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, en tant que réviseur d'entreprise de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2011.

- de renouveler le mandat des Administrateurs de la société, Messieurs Martin Albers, Michael Eves, Robert Howe, Thierry Léger, Mark Swallow, John Titchener et Thomas Witting jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Swiss Re Europe S.A.

Markus Schafroth

Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2010069814/22.

(100065059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Plemont Industries Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.802.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Jean Le Creurer avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, de son mandat de gérant de classe avec effet immédiat

2. nomination d'Andrew Bennett avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de gérant de classe avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010058524/16.

(100072420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Point Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.065.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Jean Le Creurer avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, de son mandat de gérant de classe avec effet immédiat

2. nomination d'Andrew Bennett avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de gérant de classe avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010058525/16.

(100072421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Bridgepoint Development Capital I Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.023.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre BRIDGEPOINT DEVELOPMENT CAPITAL I (NOMINEES) Ltd., ayant son siège social 30, Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, et BDC Sol S.à.r.l., ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, prenant effet le 21 avril 2010, que les deux mille cinq cent (2.500) parts sociales de classe A de la société à responsabilité limitée «Bridgepoint Development Capital I Investments S.à.r.l.», ayant son siège social à Luxembourg, sont détenues depuis le 21 avril 2010 par BDC Sol S.à.r.l., préqualifiée.

En conséquence de ce qui précède, BRIDGEPOINT DEVELOPMENT CAPITAL I (NOMINEES) Ltd. ne détient plus de parts sociales de classe A dans «Bridgepoint Development Capital I Investments S.à.r.l.», et BDC Sol S.à.r.l. détient depuis le 21 avril 2010, 2.500 parts sociales de classe A, dans «Bridgepoint Development Capital I Investments S.à.r.l.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Halsey S.à.r.l. / Daphné-Ribot

Gérant / Gérante

Signature / -

Référence de publication: 2010070013/22.

(100065176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.569,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.875.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En date du 16 mars 2010, Procter & Gamble Global Holdings Ltd, associé unique de la Société, a transféré son siège social au Grand-Duché de Luxembourg et a changé sa dénomination en Procter & Gamble Global Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.990, avec un capital social de vingt-deux mille cinq cent soixante-neuf euros (EUR 22.569,-), ayant son siège social à l'adresse suivante: 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'associé unique de la Société est donc désormais Procter & Gamble Global Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois luxembourgeoises, avec un capital social de vingt-deux mille cinq cent soixante-neuf euros (EUR 22.569,-), ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.990, et détenant 22.569 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010058526/24.

(100072925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Société Financière Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 32.703.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 11 mai 2010

1. Le mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l. R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège social 119 av. de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, a été révoqué.

2. La société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 114.190, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Luxembourg, le 26.05.2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pour SOCIETE FINANCIERE IMMOBILIERE S.A.
United International Management S.A.

Référence de publication: 2010058533/17.

(100072610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Enigma Investment & Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 93.265.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010059004/13.

(100073654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Tradimus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 114.373.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Jean Le Creurer avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, de son mandat de gérant de classe avec effet immédiat

2. nomination d'Andrew Bennett avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de gérant de classe avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010058538/16.

(100072423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Trenor Holding Luxembourg Sub-Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.875.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Jean Le Creurer avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, de son mandat de gérant de classe avec effet immédiat

2. nomination d'Andrew Bennett avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de gérant de classe avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010058540/16.

(100072424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

"Truck & Equipment Services SA", Société Anonyme.

Siège social: L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre.
R.C.S. Luxembourg B 106.581.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28.04.2010 que:

Les administrateurs suivants démissionnent de leur mandat avec effet immédiat:

- M. Laubach Jean-Marie
- M. Engel Tom
- M. Metz Laurent

Monsieur Metz Laurent démissionne de son mandat d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

Les nouveaux administrateurs pour une durée de six ans sont:

- M. Albert Engel, né le 19.11.1947 à Ettelbrück, demeurant à L-1948 Luxembourg, 4, rue Louis XIV;
- M. Claude Metz, né le 07.09.1968 à Grevenmacher, demeurant à L-7465 Nommern, 8, rue Neuve;
- et M. Michel Lommel, né le 29.10.1959 à Luxembourg, demeurant à L-4251 Esch-sur-Alzette, 43, rue du Moulin.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016. La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010070109/22.

(100064778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Trenor Holding Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.749.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Jean Le Creurer avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, de son mandat de gérant de classe avec effet immédiat

2. nomination d'Andrew Bennett avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de gérant de classe avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010058541/16.

(100072422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Visio Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5863 Alzingen, 8, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.

R.C.S. Luxembourg B 132.888.

Résolution

Il résulte d'une cession de parts en date du 19/04/2010 que le capital de la société se répartit dorénavant comme suit:

Monsieur Gregory NADE, né le 16 avril 1977 à Longeville-les-Metz (France) et

demeurant à F-57050 Metz, 47, route de Plappeville 180 parts

Total: 180 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.05.2010.

GT Expert Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010058542/17.

(100072671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Doria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 992.850,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.723.

Extrait des résolutions des associés du 26 avril 2010

Les associés de Doria S.à r.l. (la "Société") ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission des gérants suivants avec effet immédiat:

* Richard van 't Hof, gérant de catégorie B;

* Roberto Muroli, gérant de catégorie C.

- de nommer les gérants suivants avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

- gérant de catégorie B:

* Joannes C. L. van de Sanden, né le 21 juin 1951 à Jutphaas, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

- gérant de catégorie C:

* Thomas Rivolta, né le 27 juillet 1979 à Gênes, Italie, demeurant professionnellement au Royal Damcenter - Dam 7F, 1012 JS Amsterdam, Pays-Bas.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2010066452/21.

(100062949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Zanetti S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 33.528.

—
EXTRAIT

des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 26 mai 2010

- Madame Monique JUNCKER a démissionné de son mandat d'administrateur.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ZANETTI S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010058545/14.

(100072955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Finox Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 84.850.

—
L'échéance de l'emprunt obligataire émis le 6 novembre 2002 a été prolongée pour une période supplémentaire de 3 ans jusqu'au 6 novembre 2012, avec effet au 6 novembre 2009.

Pour mention aux fins de ma publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINOX HOLDING S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010058547/12.

(100072672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

**Brut de Brut S.A., Société Anonyme,
(anc. Tripin S.A.).**

Siège social: L-8014 Strassen, 1, Chaussée Blanche.
R.C.S. Luxembourg B 142.079.

—
L'an deux mille dix, le seize avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TRIPIN S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8014 Strassen, 1, Chaussée Blanche, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142079, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2586 du 22 octobre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Geoffrey BODEUX, employé privé, demeurant à L-8014 Strassen, 1, Chaussée Blanche.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Robert VALLETTE, chef d'entreprise, demeurant à B-4845 Jalhay, Surister 28.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert VALLETTE, préqualifié.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en "Brut de Brut S.A." et modification afférente de la première phrase de l'article 1^{er} des statuts;

2. Acceptation de la démission de Monsieur Geoffrey BODEUX de sa fonction d'administrateur unique, avec décharge;
3. Mise en place d'un conseil d'administration et fixation des mandats des administrateurs;
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "Brut de Brut S.A." et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 1er des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 1^{er} . (Première phrase).

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Brut de Brut S.A.", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Geoffrey BODEUX de sa fonction d'administrateur unique et lui accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de mettre en place un conseil d'administration et nomme aux fonctions d'administrateurs les personnes suivantes:

- Monsieur Geoffrey BODEUX, employé privé, né à Verviers (Belgique), le 24 mai 1974, demeurant à L-8014 Strassen, 1, Chaussée Blanche;
- Monsieur Robert VALLETTE, chef d'entreprise, gérant, né à Malmedy (Belgique), le 30 janvier 1969, demeurant à Surister 28, à B-4845 Jalhay;
- Monsieur Audry BODEUX, délégué commercial, né à Verviers (Belgique), le 10 mai 1978, demeurant à B-4020 Liège, 2, Quai de Gaulle.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Réunion du conseil d'administration

Et aussitôt, les membres du conseil d'administration, présents ou représentés, se sont réunis, et après avoir délibéré valablement, ils ont décidé de nommer:

- Monsieur Geoffrey BODEUX, préqualifié, aux fonctions de président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué, et
- Monsieur Robert VALLETTE, préqualifié, également à la fonction d'administrateur-délégué.

Chaque administrateur-délégué a le pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature.

Les mandats des administrateurs-délégués ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BODEUX - VALLETTE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 avril 2010. Relation GRE/2010/1375. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 mai 2010.

Référence de publication: 2010068989/82.

(100065025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Bardak S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 129.572.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil dix, le vingt-et-un avril.

Pardevant Nous, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société Business Principle S.A., établie et ayant son siège social à Edificio P.H. Plaza 2000, Calle 50, Panama, , ici représentée par Mr Xavier MANGIULLO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich,

en vertu d'une procuration donnée le 19 avril 2010, laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée

en sa qualité d'associée unique de la société «BARDAK S.à.r.l.», ayant son siège social à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n°129572, constituée par acte du notaire soussigné en date du 12 juin 2007, publié au Mémorial C n° 1777 du 22 août 2007.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 3 février 2010.

Ensuite le comparant déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'associé unique, détenant l'intégralité du susdit capital social, est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire vérificateur à la liquidation;
2. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonctions lors de la mise en liquidation de la Société
3. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif;
4. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.
5. Donner pouvoir au liquidateur d'effectuer encore auprès la clôture de la liquidation toutes les opérations financières et autres, nécessaires pour réaliser la clôture matérielle de la liquidation;
6. Désignation de l'endroit désigné où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans;
7. Clôture de la liquidation;
8. Divers

L'associé unique, siégeant en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir entendu le rapport du commissaire à la liquidation concernant l'examen du travail du liquidateur et les comptes de liquidation, l'associé unique approuve le rapport du commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'associé unique accorde décharge entière aux gérants et commissaire en fonction jusqu'à la date de mise en liquidation, concernant la bonne exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'associé unique accorde décharge entière au liquidateur, Mr Marco STERZI et au susdite commissaire à la liquidation, concernant la bonne exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de donner mandat à Mr Marco STERZI, afin d'effectuer les opérations de clôture selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant à l'associé

Cinquième résolution

L'associé unique décide de donner mandat à Mr Marco STERZI pour prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées en relation avec les dépenses d'après liquidation et en relation avec la distribution de tout boni de liquidation.

Sixième résolution

L'associé unique décide que les documents et bons de la Société seront conservés pour une période de cinq ans suivant la liquidation de la Société, au 5, Avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg.

Septième résolution

L'associé unique décide de clôturer la liquidation.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises, sont estimés à EUR 1.100,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de l'associé unique, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: X. MANGIULLO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 avril 2010, LAC/2010/17881: Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (Signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 24 mai 2010.

Référence de publication: 2010058548/71.

(100072837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Eurocom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 94.583.

—
DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 17 mai 2010, que la liquidation de la société, décidée en date du 25 mars 2010, a été clôturée et que EUROCOM S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 20.05.2010.

Pour: EUROCOM S.A.

Société Anonyme liquidée

Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Day-Royemans / I. Maréchal-Gerlaxhe

Vice-President / -

Référence de publication: 2010058551/20.

(100072409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Cube Infrastructure Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.234.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2010

En date du 22 avril 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Alain Devresse, de Monsieur Sébastien Clerc, de Monsieur Marc-Antoine Autheman, de Monsieur Franck Biancheri, de Monsieur Marc Lautre, de Monsieur Patrick Zurstrassen et de Monsieur Norbert Schraad en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 4 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010066442/17.

(100063302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

An Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7217 Bereldange, 43, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 143.825.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010058553/10.

(100073009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.433.155,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 123.624.

RECTIFICATIF

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of the month of April.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 123.624 and incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on 12th January 2007, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 407 of 20th March 2007. The articles of association of the Company (the "Articles") were last amended on 5th November 2009 pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg and, published in the in the Mémorial number 2498 of 23th December 2009 (the "Deed").

This deed was registered at the "Administration de l'Enregistrement de Luxembourg" A.C. on November 10, 2009 with the following relation LAC/2009/47183, deposited with the Register of Commerce and Companies on December 3, 2009 with the following relation L090185168.

The meeting was presided by Maître Valérie Kopéra, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer, Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state the following and record the rectification in the first resolution of the Deed as set out in (III) hereafter:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, and scrutineer and the undersigned notary (the "Attendance List"). The Attendance List will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. As it appeared from the Attendance List, the shareholders of 6, 632 class A shares and 893,522 class B shares in issue the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

III. The agenda of the meeting was as follows:

(1) Amendment of the first sentence of Article 8.4 of the Articles which shall be read as follows:

" **8.4.** Meetings of the Board of Managers may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other) provided that a meeting shall not be chaired from inside the United Kingdom. No meeting of the Board of Managers shall be valid if more than one Manager participating in and speaking at that meeting is located inside the United Kingdom during that meeting. The Board of Managers or any Committee thereof may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all Managers or Committee Members shall have the same

effect as resolutions passed at a Board of Managers' or any Committee's meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by mail, courier, electronic mail or telefax ."

(2) Amendment of the first sentence of Article 17.3 of the Articles which shall be read as follows:

" **17.3.** Meetings shall be called by the Board of managers by convening notice addressed by mail or courier service to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the Meeting."

(3) Amendment of the date of the annual general meeting of shareholders so as to the last Monday of October at 2 p.m. of each year and consequential amendment of Article 17.6 of the Articles which shall be read as follows:

" **17.6.** In the case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, an annual General Meeting shall be held on the last Monday of October at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the Meeting shall be held on the immediately following business day."

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The meeting noted that pursuant to an extraordinary general meeting of 5th November 2009 several resolutions had been passed and in particular with respect to the amendment of the first sentence of Article 8.4 of the Articles.

The meeting further noted that the first resolution of the Deed has omitted to mention that the amendment of Article 8.4 related only on the first sentence of the article 8.4 although the agenda mentioned it.

It was unanimously resolved to request the notary to record that only the first sentence of article 8.4 of the Articles should have been amended. The provisions of the last two sentences of Article 8.4 being unchanged. Therefore, it has been decided to rectify the first resolution as follows:

"The meeting resolved to restate and amend the first sentence of Article 8.4" which should have been recorded in relation to the first resolution of the Deed on page 2.

The meeting noted that the other resolutions in the Deed remain unchanged.

The meeting finally noted that the extraordinary general meeting of 5th November 2009 is not affected by this rectification and thus remain unchanged.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at seven hundred Euro (EUR 700,-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes were drawn in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seizième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l. (la "Société") a société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, constituée le 12 janvier 2007 suivant acte reçu de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 407 du 20 mars 2007. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 5 novembre 2009 suivant acte reçu de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg et, publié au Mémorial numéro 2498 du 23 décembre 2009 (l'"Acte").

Cet acte a été enregistré à l'Administration de l'Enregistrement de Luxembourg A.C. le 10 novembre 2009 sous la relation suivante LAC/2009/47183, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 3 décembre 2009 sous la relation suivante L090185168.

L'assemblée a été présidée par Maître Valérie Kopéra, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et scrutateur Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter et d'enregistrer the rectification dans la première résolution de l'Acte telle qu'indiquée au (III) ci-après:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné (la "Liste de Présence"). Ladite Liste de Présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite Liste de Présence que les détenteurs de 6.632 parts sociales de classe A et 893.522 parts sociales de classe B émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour était le suivant:

(1) Modification de la première phrase de l'article 8.4 des Statuts qui aura la teneur suivante:

" **8.4.** Les réunions du Conseil de Gérance pourront être tenues physiquement ou, dans toutes circonstances, par le biais de conférences téléphoniques (ou de moyens de communication similaires permettant à tous les participants de communiquer entre eux) à condition qu'une réunion ne soit pas présidée depuis le Royaume-Uni. Aucune réunion du Conseil de Gérance ne sera valable si plus d'un Gérant participant et prenant la parole à la réunion se trouve au Royaume-Uni au cours de la réunion. Le Conseil de Gérance ou tout autre Comité pourra, en plus, dans toutes circonstances, prendre des décisions par voie de résolution écrite adoptée à l'unanimité. Les résolutions approuvées par écrit et signées par tous les Gérants ou Membres d'un Comité auront le même effet que les résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance ou de tout autre Comité. Dans tous ces cas, les résolutions ou décisions seront prises expressément, formulées par écrit par voie de résolution circulaire transmise par courrier, courrier électronique ou télécopie."

(2) Modification de la première phrase de l'article 17.3 des Statuts qui aura la teneur suivante:

" **17.3.** Les Assemblées seront convoquées par le Conseil de Gérance moyennant un avis de convocation adressé par lettre ou par porteur aux Associés à leur adresse apparaissant dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'Assemblée."

(3) Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des associés pour qu'elle se tienne le dernier lundi du mois de septembre à 14.00 heures de chaque année et modification subséquente de l'article 17.6 des Statuts qui aura la teneur suivante:

" **17.6.** Au cas où, et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 Associés, une Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année, le dernier lundi du mois de septembre à 14 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'Assemblée se tiendra le jour ouvrable qui suivra immédiatement cette date."

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée a noté que suivant une assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2009 plusieurs résolutions ont été adoptées et, en particulier en ce qui concerne la modification de la première phrase de l'article 8.4 des Statuts.

L'assemblée a également noté que la première résolution de l'Acte a omis de mentionner que la modification de l'article 8.4 portait uniquement sur la première phrase de l'article 8.4 bien que l'ordre du jour le mentionnait.

Il a été unanimement décidé de demander au notaire d'acter que seule la première phrase de l'article 8.4 des Statuts aurait dû être modifiée. Les dispositions des deux dernières phrases de l'article 8.4 étant inchangées. Par conséquent, il a été décidé de rectifier la première résolution comme suit:

"L'assemblée a décidé de modifier et de refondre la première phrase de l'article 8.4" qui aurait dû être actée concernant la première résolution de l'Acte en page 2;

L'assemblée a noté que les autres résolutions dans l'Acte reste inchangées.

Finalement, l'assemblée a noté que l'assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2009 n'est pas affectée par cette rectification et reste ainsi inchangée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à sept cents euros (EUR 700,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Kopéra, A. Hermelinski-Ayache et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2010. LAC/2010/17446. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

M. SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010068887/152.

(100064848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Medex Financial S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 95.024.

In the year two thousand and ten.

On the twenty-second day of April.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Smiths Medical ASD Inc, a company organized under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA,

here represented by Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual shareholder of MEDEX FINANCIAL S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 95024, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the 21st of July 2003, published in the Mémorial C number 916 of 6th September 2003, and whose articles of incorporation have been amended by deed of Maître Jean Seckler, notary prenamed, on the 30th of April 2008, published in the Mémorial C number 1442 of the 11th of June 2008,

and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the company from L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall to L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen (2nd floor).

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the paragraph 1 of article 5 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg."

Third resolution

The sole shareholder decides to accept the resignation of Mr Olivier Dorier as manager A of the Company with effect as of today and resolve to discharge him for the performance of his duties until the date of the present meeting.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to appoint as new manager A of the Company:

Mr. Vitor Alberto Branco Murteira, accountant, born in Lisbon (Portugal) on the 24th of November 1978, residing at L-7240 Bereldange, 83, route de Luxembourg.

The term of office of the manager is for an undetermined duration.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Smiths Medical ASD Inc, une société organisée sous les droits de Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de MEDEX FINANCIAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro B 95024, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 916 du 6 septembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire prénommé, en date du 30 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1442 du 11 juin 2008,

et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège de la société de L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, à L-1118 Luxembourg, 22, rue Aldringen (2^e étage).

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'alinéa 1^{er} de l'article 5 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg."

Troisième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission de Monsieur Olivier Dorier comme gérant de classe A de la société avec effet ce jour et décide de le décharger de l'exécution de sa mission jusqu'au jour de la présente assemblée.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de nommer comme nouveau gérant de classe A:

- Monsieur Vitor Alberto Branco Murteira, comptable, né à Lisbonne (Portugal) le 24 novembre 1978, résidant à L-7240 Bereldange, 83, route de Luxembourg.

Le mandat du gérant est à durée indéterminée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 avril 2010. Relation GRE/2010/1427. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010069027/98.

(100064569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

SAB, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 18, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 67.201.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010058571/10.

(100073020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Toro Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 67.149.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 25 mars 2010:

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n^o RCS Luxembourg B 99.746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour Toro Capital S.A.

Référence de publication: 2010058579/14.

(100072499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Maxeda DIY Interco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 152.337.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first of March.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Maxeda DIY Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed on 19 March 2010, which has its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.104 here represented by Ms. Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 30 March 2010 (the "Sole Shareholder").

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Maxeda DIY Interco S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed on 26 March 2010, which has its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and whose articles are not yet published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have not been amended since the incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to cancel the indication of the nominal value of the shares of the Company so that the share capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) shall be divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares without indication of a nominal value.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to set the nominal value of the shares of the Company at one Euro cent (EUR 0.01) per share, without increasing the share capital, by increasing the number of issued shares to one million two hundred and fifty thousand (1,250,000), all held by the Sole Shareholder.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create ten (10) classes of shares as follows: the class A shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "A Shares"), the class B shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "B Shares"), the class C shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "C Shares"), the class D shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "D Shares"), the class E shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "E Shares"), the class F shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "F Shares"), the class G shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "G Shares"), the class H shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "H Shares"), the class I shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "I Shares"), the class J shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "J Shares").

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to classify all the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) issued shares in the share capital of the Company as A Shares, all held by the Sole Shareholder.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently increase the issued share capital of the Company twenty-eight thousand seven hundred and fifty euro (EUR 28,750.-) from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to forty-one thousand two hundred and fifty euro (EUR 41,250.-), by creating and issuing one million seven hundred and fifty thousand (1,750,000) new A Shares, one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-seven (124,997) new B Shares, one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-seven (124,997) new C Shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) new D Shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) new E Shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) new F Shares, one hundred and twenty-five thousand one (125,001) new G Shares, one hundred and twenty-five thousand one (125,001) new H Shares, one hundred and twenty-five thousand two (125,002) new I Shares, one hundred and twenty-five thousand two (125,002) new J Shares, each having the same rights, terms and conditions as the existing shares and to be issued fully paid up with a share premium of seventy-eight million one hundred and thirty-three thousand seven hundred and fifty euro (EUR 78,133,750.-) to be subscribed and issued as follows:

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes for one million six hundred and forty-two thousand five hundred and thirty-one (1,642,531) new A Shares, one hundred and twenty thousand five hundred and twenty-two (120,522) new B Shares, one hundred and twenty thousand five hundred and twenty-two (120,522) new C Shares, one hundred and twenty thousand five hundred and twenty-two (120,522) new D Shares, one hundred and twenty thousand five hundred and twenty-two (120,522) new E Shares, one hundred and twenty thousand five hundred and twenty-two (120,522) new F Shares, one hundred and twenty thousand five hundred and twenty-two (120,522) new G Shares, one hundred and twenty thousand five hundred and twenty-two (120,522) new H Shares, one hundred and twenty thousand five hundred and twenty-three (120,523) new I Shares, one hundred and twenty thousand five hundred and twenty-three (120,523) new J Shares of the Company, for a total contribution to the share capital of twenty-seven thousand two hundred and seventy-two euro and thirty-one cents (EUR 27,272.31) with a share premium of an amount of seventy-five million three hundred and thirty-five thousand two hundred and twenty-seven euro sixty-nine cents (EUR 75,335,227.69), paid by it through a contribution in cash;

Mr. Gerard Verkest, manager, born on 14 January 1953 in Gent, Belgium, having its professional address at Brico Belgium N.V., Zelliksesteenweg 65, 1082 Brussel, Belgium (the "New Shareholder 1") here represented by Ms. Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 30 March 2010, subscribes for five thousand seven hundred and fifty-eight (5,758) new A Shares, two hundred and thirty-nine (239) new B Shares, two hundred and thirty-nine (239) new C Shares, two hundred and forty (240) new D Shares, two hundred and forty (240) new E Shares, two hundred and forty (240) new F Shares, two hundred and forty (240) new G Shares, two hundred and forty (240) new H Shares, two hundred and forty (240) new I Shares, two hundred and forty (240) new J Shares of the Company, for a total contribution to the share capital of seventy-nine euro and sixteen cents (EUR 79.16) with a share premium of an amount of one hundred and forty-nine thousand nine hundred and twenty euro eighty-four cents (EUR 149,920.84), paid by him through a contribution in cash;

Mr. Ronald Van der Mark, manager, born on 28 October 1965 in Mitcham, Australia, having its professional address at Maxeda Nederland B.V., Hoogoorddreef 11, 1101 BA Amsterdam, the Netherlands, (the "New Shareholder 2") here represented by Ms. Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 29 March 2010, subscribes for thirty thousand seven hundred and five (30,705) new A Shares, one thousand two hundred and

seventy-nine (1,279) new B Shares, one thousand two hundred and seventy-nine (1,279) new C Shares, one thousand two hundred and seventy-nine (1,279) new D Shares, one thousand two hundred and seventy-nine (1,279) new E Shares, one thousand two hundred and seventy-nine (1,279) new F Shares, one thousand two hundred and eighty (1,280) new G Shares, one thousand two hundred and eighty (1,280) new H Shares, one thousand two hundred and eighty (1,280) new I Shares, one thousand two hundred and eighty (1,280) new J Shares of the Company, for a total contribution to the share capital of four hundred and twenty-two euro and twenty cents (EUR 422.20) with a share premium of an amount of seven hundred and ninety-nine thousand five hundred and seventy-seven euro eighty cents (EUR 799,577.80), paid by him through a contribution in cash;

Mr. Antonio de Nunzio, manager, born on 18 May 1960 in Cuckfield, United Kingdom, having its professional address at Maxeda Nederland B.V., Hoogoorddreef 11, 1101 BA Amsterdam, the Netherlands (the "New Shareholder 3"), here represented by Ms. Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 30 March 2010, subscribes for sixty-one thousand four hundred and ten (61,410) new A Shares, two thousand five hundred and fifty-eight (2,558) new B Shares, two thousand five hundred and fifty-eight (2,558) new C Shares, two thousand five hundred and fifty-nine (2,559) new D Shares, two thousand five hundred and fifty-nine (2,559) new E Shares, two thousand five hundred and fifty-nine (2,559) new F Shares, two thousand five hundred and fifty-nine (2,559) new G Shares, two thousand five hundred and fifty-nine (2,559) new H Shares, two thousand five hundred and fifty-nine (2,559) new I Shares, two thousand five hundred and fifty-nine (2,559) new J Shares of the Company, for a total contribution to the share capital of eight hundred and forty-four euro and thirty-nine cents (EUR 844.39) with a share premium of an amount of one million five hundred and ninety-nine thousand one hundred and fifty-five euro and sixty-one cents (EUR 1,599,155.61), paid by him through a contribution in cash;

Mr. Nicholas Wilkinson, manager, born on 31 May 1966, in Kingston-upon-Thames, United Kingdom, having its professional address at Maxeda DIY B.V., Eekholt 54, 1112 XH Diemen, the Netherlands (the "New Shareholder 4"), here represented by Ms. Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 30 March 2010, subscribes for nine thousand five hundred and ninety-six (9,596) new A Shares, three hundred ninety-nine (399) new B Shares, three hundred ninety-nine (399) new C Shares, four hundred (400) new D Shares, four hundred (400) new E Shares, four hundred (400) new F Shares, four hundred (400) new G Shares, four hundred (400) new H Shares, four hundred (400) new I Shares, four hundred (400) new J Shares of the Company, for a total contribution to the share capital of one hundred and thirty-one euro and ninety-four cents (EUR 131.94) with a share premium of an amount of two hundred and forty-nine thousand eight hundred and sixty-eight euro and six cents (EUR 249,868.06), paid by him through a contribution in cash;

Proof that the aggregate amount of seventy-eight million one hundred and sixty-two thousand five hundred euro (EUR 78,162,500.-) being the sum of (i) the amount of the share capital increase for an amount of twenty-eight thousand seven hundred and fifty euro (EUR 28,750.-) and of (ii) the share premium of seventy-eight million one hundred and thirty-three thousand seven hundred and fifty euro (EUR 78,133,750.-), in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

The Sole Shareholder resolve, for the purposes of Article 189 of the law on commercial companies, to accept the New Shareholder 1 to New Shareholder 4 as new shareholders of the Company. The Sole Shareholder and the New Shareholder 1 to New Shareholder 4 are together referred to as the "Shareholders".

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend the Articles to reflect the capital increase referred to above, so Article 5.1 shall read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at forty-one thousand two hundred and fifty euro (EUR 41,250.-) represented by (i) three million (3,000,000) class A shares (the "A Shares"), (ii) one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-seven (124,997) class B shares (the "B Shares"), (iii) one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-seven (124,997) class C shares (the "C Shares"), (iv) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D shares (the "D Shares"), (v) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E shares (the "E Shares"), (vi) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class F shares (the "F Shares"), (vii) one hundred and twenty-five thousand and one (125,001) class G shares (the "G Shares"), (viii) one hundred and twenty-five thousand and one (125,001) class H shares (the "H Shares") (ix) one hundred and twenty-five thousand and two (125,002) class I shares (the "I Shares"), (x) one hundred and twenty-five thousand and two (125,002) class J shares (the "J Shares"). The A Shares, B Shares, C Shares, D Shares, E Shares, F Shares, G Shares, H Shares, I Shares, J Shares are together referred to as the "Shares", each Share having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Seventh resolution

The Shareholders resolve to entirely restate the Articles of the Company in the form as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Maxeda DIY Intercro S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by

the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at forty-one thousand two hundred and fifty euro (EUR 41,250.-) represented by (i) three million (3,000,000) class A shares (the "A Shares"), (ii) one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-seven (124,997) class B shares (the "B Shares"), (iii) one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-seven (124,997) class C shares (the "C Shares"), (iv) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D shares (the "D Shares"), (v) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E shares (the "E Shares"), (vi) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class F shares (the "F Shares"), (vii) one hundred and twenty-five thousand and one (125,001) class G shares (the "G Shares"), (viii) one hundred and twenty-five thousand and one (125,001) class H shares (the "H Shares") (ix) one hundred and twenty-five thousand and two (125,002) class I shares (the "I Shares"), (x) one hundred and twenty-five thousand and two (125,002) class J shares (the "J Shares"). The A Shares, B Shares, C Shares, D Shares, E Shares, F Shares, G Shares, H Shares, I Shares, J Shares are together referred to as the "Shares", each Share having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, into which any premium paid on any Share or Class of Shares or reserve allocated to any Share or Class of Shares is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to, it being understood that any amount of share premium paid in relation to the issue of any Share or Class of Shares or any amount of reserve allocated to any Share or Class of Shares, shall be reserved and repaid to the holder of such Share or Class of Shares, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium or reserve (whether directly or in relation to a decrease of the share capital, the repurchase of own shares, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium or reserve). The balance of the share premium or other reserve accounts are at the disposal of the Board of Managers.

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant Interim Accounts.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase by the Company and subsequent cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares, such repurchase and cancellations of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J). For the avoidance of doubt, no Class A Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class B Shares are outstanding; no Class B Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class C Shares are outstanding; no Class C Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class D Shares are outstanding; no Class D Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class E Shares are outstanding; no Class E Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class F Shares are outstanding; no Class F Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class G Shares are outstanding; no Class G Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class H Shares are outstanding; no Class H Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class I Shares are outstanding; no Class I Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class J Shares are outstanding.

5.6 In the event of a repurchase of a Class of Shares (in the order provided for in this article 5) for the purpose of a share capital reduction, such Class of Shares shall give right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of Shareholders) and the holders of the repurchased Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them.

5.7 Upon the repurchase of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.8 The Shares so repurchased shall be immediately cancelled in accordance with the requirements of the Law.

6. Shares indivisibility.

6.1 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Preemptive rights.

7.1 The Shareholders shall observe the preemptive rights and obligations which might by virtue of any agreement be binding upon them from time to time.

8. Transfer of shares.

8.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

8.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law. In addition, the Shareholders shall observe the limitations on transfers, permitted transfers, syndication rights, drag-along and tag-along provisions, which might by virtue of any agreement be binding upon them from time to time.

Chapter III. - Management

9. Management.

9.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers" and each, a "Manager").

9.2 The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s). None of the Managers shall be entitled to receive any severance payments upon his removal, resignation or otherwise vacating his position as an Manager.

10. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

10.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

10.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

11. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

12. Delegation and agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

12.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

12.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

13. Meeting of the Board of Managers.

13.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman. The Board of Managers will meet as often as it deems necessary or appropriate.

13.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

13.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

13.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. If a quorum is not present at a meeting of the Board of Managers, the Managers present at such meeting shall require that the meeting be adjourned and reconvened on a date at least two business days following the time of such adjourned meeting. The quorum for such reconvened meeting shall require the presence (in person or by telephone or by power of attorney) of a majority of the Managers.

13.5 Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of the Managers present or represented at the meeting. Each Manager shall have one vote (provided that, for avoidance of doubt, a Manager representing one or more absent Manager by proxy or power of attorney shall be entitled to cast the vote of each such absent Manager).

13.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

13.7 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content, signed by all the members of the Board of Managers.

13.8 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

13.9 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

14. Committees.

14.1 The Board may create any committee thereof as such Board deems necessary, appropriate or desirable.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

15.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

15.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

15.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

15.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

15.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

15.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

15.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on the 1st February and ends on the 31st January of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution right of shares.

17.1 Each year, from the net annual profits determined in accordance with the applicable legal provisions and accounting principles, five per cent shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's share capital.

17.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed. The decision whether to distribute the Available Amount and the determination of the amount of such a distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders and in accordance with the following provisions:

(a) First, the holders of Class A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the Shares issued by the Company. For the avoidance of doubt, the payments to be made under (a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the Class of Shares.

(b) After the distribution set out under a) above, all remaining income available for further distribution (the "Excess") in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class J Shares (or if the Class J Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class I Shares; or if the Class I Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class H Shares; or the Class H Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class G Shares; or if the Class G Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class F Shares; or if the Class F Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class E Shares; or if the Class E Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class D Shares; or if the Class D Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class C Shares; or if the Class C Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class B Shares; or if the Class B Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class A Shares).

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (b) are to be made on a pari passu basis between the holders of the Class of Shares.

For the avoidance of doubt, the mere existence of an Available Amount does not establish a claim of the Shareholders on its distribution given that, in accordance with the above mentioned provisions, any such distribution (and the determination of the amount thereof) are subject to prior Shareholders approval.

17.3 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits, share premium and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

18. Dissolution and liquidation.

18.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

18.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that in case of a sole Shareholder, such sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

18.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

20. Definitions.

| | |
|------------------------------|---|
| Available Amount | Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves as reserved in accordance with article 5.2 of the Articles and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, to the extent this amount constitute an available reserve, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles. |
| Cancellation Value Per Share | Shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled. |
| Interim Accounts | Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date. |
| Interim Account Date | Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares. |
| Total Cancellation Amount | Shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. |

Eighth resolution

The Shareholders resolve to appoint as new Managers of the Company, with immediate effect and for an undetermined duration:

- Ms. Severine Michel, manager, born on 19 September 1977 in Epinal, France, with address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,
- Mr. Rory Neeson, manager, born on 6 January 1981, in Newmarket, United Kingdom, with address at Warwick Court, Paternoster Square, EC4M7AG London, United Kingdom,
- Mr. Caspar Berendsen, manager, born on 25 April 1975 in Eindhoven, Netherlands, with address at 26, Ifield Road - SW109AA, London, United Kingdom;
- Mr. Edouard Pillot, manager, born on 18 December 1977 in Paris, France, with address at 7, Carlton Gardens, SW1Y5AD London, United Kingdom,

- Mr. David Sullivan, manager, born on 6 December 1971, in Illinois, United States, with address at Trafalgar Court, les Banques, BGU-GY13QL St Peter Port, and

- Mr. Erik Thyssen, manager, born on 11 November 1961 in Wilrijk, Belgium, with address at 24, Storm van Graven-sanderweg, 2242 JH Wassenaar, the Netherlands.

Therefore, the Board of Managers shall be composed as follows:

- Dr. Jan Koenighaus,
- Dr. Wolfgang Zettel,
- Mr. Todd Fisher,
- Ms. Severine Michel,
- Mr. Rory Neeson,
- Mr. Caspar Berendsen,
- Mr. Edouard Pillot,
- Mr. David Sullivan, and
- Mr. Erik Thyssen.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente et un mars,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Maxeda DIY Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée le 19 mars 2010, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.104 et dont les statuts ne sont pas encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ici représentée par Mme Flora Gibert, résidente à Luxembourg, par une procuration sous seing privé donnée le 30 mars 2010 l'Associé Unique").

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante est l'Associé Unique de la société Maxeda DIY Interco S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, constituée le 26 mars 2010, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés et dont les statuts ne sont pas encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'annuler la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société de telle sorte que le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) soit divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans indication de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales de la Société à un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, sans augmenter le capital social, en augmentant le nombre de parts sociales émises à un million deux cent cinquante mille (1.250.000), toutes détenues par l'Associé Unique.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer les dix (10) classes de parts sociales suivantes: les parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts de Classe A"); les parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts de Classe B"); les parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts de Classe C"); les parts sociales de classe D ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts de Classe D"); les parts sociales de classe

E ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts de Classe E"); les parts sociales de classe F ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts de Classe F"); les parts sociales de classe G ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts de Classe G"); les parts sociales de classe H ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts de Classe H"); les parts sociales de classe I ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts de Classe I"); les parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) (les "Parts de Classe J").

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de classer toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société en Parts de Classe A toutes détenues par l'Associé Unique.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 28,750.-) de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à quarante et un mille deux cent cinquante euros (EUR 41.250.-) par la création et l'émission de (i) un million sept cent cinquante mille (1,750,000) nouvelles Parts de Classe A (ii) cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (124.997) nouvelles Parts de Classe B, (iii) cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (124.997) nouvelles Parts de Classe C, (iv) cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles Parts de Classe D, (v) cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles Parts de Classe E, (vi) cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles Parts de Classe F; (vii) cent vingt-cinq mille une (125.001) nouvelles Parts de Classe G; (viii) cent vingt-cinq mille une (125.001) nouvelles Parts de Classe H, (ix) cent vingt-cinq mille deux (125.002) nouvelles Parts de Classe I, (x) cent vingt-cinq mille deux (125.002) nouvelles Parts de Classe J de la Société, toutes ayant les mêmes droits, termes et conditions que les parts sociales existantes, et devant être intégralement libérées par une contribution en numéraire, accompagnée d'une prime d'émission d'un montant global de soixante-dix-huit millions cent trente-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 78.133.750.-) devant être souscrite comme suit:

Souscription et Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessous, souscrit à un million six cent quarante-deux mille cinq cent trente et une (1.642.531) nouvelles Parts de Classe A, cent vingt mille cinq cent vingt-deux (120,522) nouvelles Parts de Classe B, cent vingt mille cinq cent vingt-deux (120,522) nouvelles Parts de Classe C, cent vingt mille cinq cent vingt-deux (120,522) nouvelles Parts de Classe D, cent vingt mille cinq cent vingt-deux (120,522) nouvelles Parts de Classe E, cent vingt mille cinq cent vingt-deux (120,522) nouvelles Parts de Classe F, cent vingt mille cinq cent vingt-deux (120,522) nouvelles Parts de Classe G, cent vingt mille cinq cent vingt-deux (120,522) nouvelles Parts de Classe H, cent vingt mille cinq cent vingt-trois (120,523) nouvelles Parts de Classe I, cent vingt mille cinq cent vingt-trois (120,523) nouvelles Parts de Classe J de la Société, pour un apport total de vingt-sept mille deux cent soixante-douze euros et trente et un centimes (EUR 27,272.31), accompagné d'une prime d'émission d'un montant de soixante-quinze millions trois cent trente-cinq mille deux cent vingt-sept euros et soixante-neuf centimes (EUR 75.335.227,69) payé par un apport en numéraire,

Mr. Gerard Verkest, manager, né le 14 janvier 1953 à Gent, Belgique, ayant son adresse professionnelle à Brico Belgium N.V., Zelliksesteenweg 65, 1082 Bruxelles, Belgique (le "Nouvel Associé 1") ici représenté par Mme Flora Gibert, résidente à Luxembourg, par une procuration signée sous seing privé le 30 mars 2010, souscrit à cinq mille sept cent cinquante-huit (5.758) nouvelles Parts de Classe A, deux cent trente-neuf (239) nouvelles Parts de Classe B, deux cent trente-neuf (239) nouvelles Parts de Classe C, deux cent quarante (240) nouvelles Parts de Classe D, deux cent quarante (240) nouvelles Parts de Classe E, deux cent quarante (240) nouvelles Parts de Classe F, deux cent quarante (240) nouvelles Parts de Classe G, deux cent quarante (240) nouvelles Parts de Classe H, deux cent quarante (240) nouvelles Parts de Classe I, deux cent quarante (240) nouvelles Parts de Classe J de la Société, pour un apport total de soixante-dix-neuf euros et seize centimes (EUR 79,16), accompagné d'une prime d'émission d'un montant de cent quarante-neuf mille neuf cent vingt euros et quatre-vingt-quatre centimes (EUR 149.920,84) payé par un apport en numéraire,

Mr. Ronald Van der Mark, manager, né le 28 octobre 1965 à Mitcham, Australie, ayant son adresse professionnelle à Maxeda Nederland B.V., Hoogoorddreef 11, 1101 BA Amsterdam, Pays-Bas, (le "Nouvel Associé 2") ici représenté par Mme Flora Gibert, résidente à Luxembourg, par une procuration signée sous seing privé le 29 mars 2010, souscrit à trente mille sept cent cinq (30.705) nouvelles Parts de Classe A, mille deux cent soixante-dix-neuf (1.279) nouvelles Parts de Classe B, mille deux cent soixante-dix-neuf (1.279) nouvelles Parts de Classe C, mille deux cent soixante-dix-neuf (1.279) nouvelles Parts de Classe D, mille deux cent soixante-dix-neuf (1.279) nouvelles Parts de Classe E, mille deux cent soixante-dix-neuf (1.279) nouvelles Parts de Classe F, mille deux cent quatre-vingts (1.280) nouvelles Parts de Classe G, mille deux cent quatre-vingts (1.280) nouvelles Parts de Classe H, mille deux cent quatre-vingts (1.280) nouvelles Parts de Classe I, mille deux cent quatre-vingts (1.280) nouvelles Parts de Classe J de la Société, pour un apport total de quatre cent vingt-deux euros et vingt centimes (EUR 422,20), accompagné d'une prime d'émission d'un montant de sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix-sept euros et quatre-vingts centimes (EUR 799.577,80) payé par un apport en numéraire,

Mr. Antonio de Nunzio, manager, né le 18 mai 1960 à Cuckfield, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au Maxeda Nederland B.V., Hoogoorddreef 11, 1101 BA Amsterdam, Pays-Bas (le "Nouvel Associé 3") ici représenté par Mme Flora Gibert, résidente à Luxembourg, par une procuration signée sous seing privé le 30 mars 2010, souscrit à

soixante et un mille quatre cent dix (61.410) nouvelles Parts de Classe A, deux mille cinq cent cinquante-huit (2.558) nouvelles Parts de Classe B, deux mille cinq cent cinquante-huit (2.558) nouvelles Parts de Classe C, deux mille cinq cent cinquante-neuf (2.559) nouvelles Parts de Classe D, deux mille cinq cent cinquante-neuf (2.559) nouvelles Parts de Classe E, deux mille cinq cent cinquante-neuf (2.559) nouvelles Parts de Classe F, deux mille cinq cent cinquante-neuf (2.559) nouvelles Parts de Classe G, deux mille cinq cent cinquante-neuf (2.559) nouvelles Parts de Classe H, deux mille cinq cent cinquante-neuf (2.559) nouvelles Parts de Classe I, deux mille cinq cent cinquante-neuf (2.559) nouvelles Parts de Classe J de la Société, pour un apport total de huit cent quarante-quatre euros et trente-neuf centimes (EUR 844,39), accompagné d'une prime d'émission d'un montant d'un million cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-cinq euros et soixante et un centimes (EUR 1.599.155,61) payé par un apport en numéraire,

Mr. Nicholas Wilkinson, manager, né le 31 mai 1966, à Kingston-upon-Thames, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à Maxeda DIY B.V., Eekholt 54, 1112 XH Diemen, Pays-Bas (the "Nouvel Associé 4"), ici représenté par Mme Flora Gibert, résidente à Luxembourg, par une procuration signée sous seing privé le 30 mars 2010, souscrit à neuf mille cinq cent quatre-vingt-seize (9.596) nouvelles Parts de Classe A, trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) nouvelles Parts de Classe B, trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) nouvelles Parts de Classe C, quatre cents (400) nouvelles Parts de Classe D, quatre cents (400) nouvelles Parts de Classe E, quatre cents (400) nouvelles Parts de Classe F, quatre cents (400) nouvelles Parts de Classe G, quatre cents (400) nouvelles Parts de Classe H, quatre cents (400) nouvelles Parts de Classe I, quatre cents (400) nouvelles Parts de Classe J de la Société, pour un apport total de cent trente et un euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 131,94), accompagné d'une prime d'émission d'un montant de deux cent quarante-neuf mille huit cent soixante-huit euros et six centimes (EUR 249.868,06) payé par un apport en numéraire,

La preuve que la somme de soixante-dix-huit millions cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 78.162.500,-), somme étant la somme (i) du montant de l'augmentation de capital égale à vingt-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 28.750,-) et (ii) de la prime d'émission de soixante-dix-huit millions cent trente-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 78.133.750,-), destinée à l'apport est à la disposition de la Société a été donnée au Notaire, qui le reconnaît expressément.

L'Associé Unique décide, pour les besoins de l'Article 189 de la loi sur les sociétés commerciales, d'accepter les Nouveaux Associés 1 à 4 en tant que nouveaux associés de la Société. L'Associé Unique et les Nouveaux Associés 1 à 4 sont ensemble désignés comme les "Associés".

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier les Statuts afin de refléter l'augmentation de capital telle que décide par les résolutions ci-dessus, afin que l'article 5.1 des Statuts soient rédigé ainsi:

" **5.1.** Le capital social est fixé à un quarante et un mille deux cent cinquante (EUR 41.250,-) représenté par (i) trois millions (3.000.000) de parts sociales de classe A (les "Parts de Classe A"), (ii) cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (124.997) parts sociales de classe B (les "Parts de Classe B"), (iii) cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (124.997) parts sociales de classe C (les "Parts de Classe C"), (iv) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe D (les "Parts de Classe D"), (v) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe E (les "Parts de Classe E"), (vi) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe F (les "Parts de Classe F"), (vii) cent vingt-cinq mille une (125.001) parts sociales de classe G (les "Parts de Classe G"), (viii) cent vingt-cinq mille une (125.001) parts sociales de classe H (les "Parts de Classe H"), (ix) cent vingt-cinq mille deux (125.002) parts sociales de classe I (les "Parts de Classe I"), (x) cent vingt-cinq mille deux (125.002) parts sociales de classe J (les "Parts de Classe J"). Les Parts de Classe A, Parts de Classe B, Parts de Classe C, Parts de Classe D, Parts de Classe E, Parts de Classe F, Parts de Classe G, Parts de Classe H, Parts de Classe I, Parts de Classe J sont ensemble désignées comme les "Parts Sociales", chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune. Les porteurs des Parts Sociales sont ensemble désignés comme les "Associés".

Septième résolution

Les Associés décident de refondre entièrement les Statuts comme suit:

"Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Maxexa DIY Interco S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.5 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à un quarante et un mille deux cent cinquante (EUR 41.250,-) représenté par (i) trois millions (3.000.000) de parts sociales de classe A (les "Parts de Classe A"), (ii) cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (124.997) parts sociales de classe B (les "Parts de Classe B"), (iii) cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (124.997) parts sociales de classe C (les "Parts de Classe C"), (iv) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe D (les "Parts de Classe D"), (v) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe E (les "Parts de Classe E"), (vi) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe F (les "Parts de Classe F"), (vii) cent vingt-cinq mille une (125.001) parts sociales de classe G (les "Parts de Classe G"), (viii) cent vingt-cinq mille une (125.001) parts sociales de classe H (les "Parts de Classe H"), (ix) cent vingt-cinq mille deux (125.002) parts sociales de classe I (les "Parts de Classe I"), (x) cent vingt-cinq mille deux (125.002) parts sociales de classe J (les "Parts de Classe J"). Les Parts de Classe A, Parts de Classe B, Parts de Classe C, Parts de Classe D, Parts de Classe E, Parts de Classe F, Parts de Classe G, Parts de Classe H, Parts de Classe I, Parts de Classe J sont ensemble désignées comme les "Parts Sociales", chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune. Les porteurs des Parts Sociales sont ensemble désignés comme les "Associés".

5.2 En supplément du capital social, la Société pourra avoir des comptes de prime d'émission ou tous autres comptes de réserve, sur lesquels toute prime versée en rapport avec toute part sociale ou catégorie de part sociale ou toute réserve allouée à toute part sociale ou catégorie de part sociale est transférée et sur le solde desquels le(s) Associé(s) correspondant(s) ont des droits exclusifs, étant entendu que tout montant de prime d'émission versée en rapport avec l'émission de toute part sociale ou catégorie de part sociale ou tout montant de réserve alloué à toute part sociale ou catégorie de part sociale sera réservé et remboursé au détenteur de ladite part sociale ou ladite catégorie de part sociale, en cas de décision de remboursement ou autre procédé de remboursement de ladite prime d'émission ou réserve (que

ce soit directement ou dans le cadre d'une diminution du capital social, le rachat de parts sociales propres, liquidation ou toute autre opération aboutissant à un remboursement de prime d'émission ou de réserve). Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition du Conseil de Gérance.

5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Classes de Parts en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) Classe(s) de Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de Classes de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Classes de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la Classe J). Pour éviter tout doute, aucune Part de Classe A ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts de Classe B en cours; aucune Part de Classe B ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts de Classe C en cours; aucune Part de Classe C ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts de Classe D en cours; aucune Part de Classe D ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts de Classe E en cours; aucune Part de Classe E ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts de Classe F en cours; aucune Part de Classe F ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts de Classe G en cours; aucune Part de Classe G ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts de Classe H en cours; aucune Part de Classe H ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts de Classe I en cours; aucune Part de Classe I ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts de Classe J en cours.

5.6 Dans les cas d'un rachat d'une Classe de Parts (dans l'ordre prévu dans le présent article 5) en vue de procéder à une réduction du capital social de la Société, les détenteurs d'une telle Classe de Parts ont droit au Montant Disponible au pro-rata de leur participation dans cette Classe de Parts (avec la limite cependant du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par l'assemblée générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe de Part Sociale appropriée détenue par eux.

5.7 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société dès le rachat des Parts Sociales de la Classe de Parts appropriées.

5.8 Les Parts Sociales rachetées devront être immédiatement annulées en accord avec les exigences fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts.

6.1 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Droits de préemption.

7.1 Les Associés devront respecter les droits de préemption et les obligations qui pourraient leur être imposés par tout pacte pouvant être conclu de temps à autre.

8. Art. 8. Transfert des parts.

8.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

8.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi. De plus, les Associés devront respecter les limitations de transfert, les autorisations de transfert, les droits de cession, les droits et obligations relatifs à des droits de sortie conjointe ou forcée, qui pourraient leur être imposés par tout pacte pouvant être conclu de temps à autre.

Titre II. - Gérance

9. Art. 9. Gérance.

9.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

9.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s). Aucun des Gérants n'aura le droit de recevoir d'indemnités de départ suite à sa révocation, sa démission ou pour toute autre cause entraînant la cessation de ses fonctions de Gérant.

10. Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

11. Art. 11. Représentation de la Société.

11.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants.

12. Art. 12. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance.

12.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

12.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

13. Art. 13. Réunion du Conseil de Gérance.

13.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président. Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent qu'il estime nécessaire ou approprié.

13.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

13.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

13.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas rempli au Conseil de Gérance, les Gérants présents à ce conseil requerront que le conseil sera ajourné and re-convoqué à une date au moins deux jours ouvrables suivant le jour de ce conseil. Le quorum pour ce conseil reconvoqué sera la présence d'une majorité de Gérants présents ou représentés.

13.5 Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple des Gérants présents ou représentés au conseil. Chaque Gérant aura droit à un vote (étant entendu, pour éviter toute ambiguïté, qu'un Gérant qui représente un autre Gérant par procuration dispose du droit de vote de ce Gérant absent).

13.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

13.7 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

13.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

13.9 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

14. Art. 14. Comités.

14.1 Le Conseil de Gérance peut créer tout comité au sein du Conseil, lorsque le Conseil le juge nécessaire, justifié ou souhaitable.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

15. Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

15.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

15.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

15.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

15.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

15.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

15.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

16. Art. 16. Exercice social.

16.1 L'année sociale commence le 1^{er} février et se termine le 31 janvier de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

17. Art. 17. Droit de distribution des parts.

17.1 Chaque année, des profits annuels nets déterminés conformément aux dispositions légales et principes comptables applicables, cinq pour cent (5%) seront déduit et placés sur un compte de réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire quand une telle réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution et dans la mesure permise par la Loi et par ces Statuts, le Conseil de Gérance proposera que l'argent disponible pour remise soit distribué. La décision de distribuer le Montant Disponible et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par un vote majoritaire des associés et conformément aux dispositions suivantes:

a) Premièrement, les détenteurs de Parts de Classe A auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts de Classe B auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts de Classe C auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts de Classe D auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts de Classe E auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts de Classe F auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts de Classe G auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts de Classe H auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts de Classe I auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société.

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (a) doivent se faire sur une base pari passu entre tous les détenteurs de Classes de Parts Sociales,

b) Après la distribution définie en (a) ci-dessus, tout Montant Disponible (l'"Excédent") dans la Société, s'il y en a, sera payé aux détenteurs de Parts de Classe J (ou si les Parts de Classe J ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts de Classe I; ou si les Parts de Classe 1 ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts de Classe H; ou si les Parts de Classe H ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts de Classe G; ou si les Parts de Classe G ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts de Classe F; ou si les Parts de Classe F ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts de Classe E; ou si les Parts de Classe E ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts de Classe D; ou si les Parts de Classe D ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts de Classe C; ou si les Parts de Classe C ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts de Classe B; ou si les Parts de Classe B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts de Classe A).

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (b) doivent se faire sur une base pari passu entre les détenteurs de Classes de Parts Sociales.

Afin d'éviter tout doute, la simple existence d'un Montant Disponible n'établit pas l'existence d'un droit pour les Associés à sa distribution étant donné que, en conformité avec les dispositions mentionnées ci-dessus, une telle distribution (et la détermination de son montant) est sujette à l'approbation préalable des Associés.

17.3 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés, de la prime d'émission et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

18. Art. 18. Dissolution et liquidation.

18.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables étant entendu qu'en cas d'Associé unique, celui-ci peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en assumant personnellement tous les actifs et passif, connus ou inconnus, de la Société.

18.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

19. Art. 19. Loi applicable.

19.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

20. Art. 20. Définitions. "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires appropriée.

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts appropriée. "Montant d'Annulation Total" signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par les Associés sur base de Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Classe correspondante au moment de l'annulation de cette Classe appropriée sauf en cas de décision contraire des Associés prise de la manière prévue pour la modification des Statuts pour autant, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

"Montant Disponible" signifie le total des bénéfices nets de la Société (incluant des profits reportés) accru par (i) toute prime d'émission disponible et d'autres réserves disponibles telles que réservées en accord avec l'article 5.2 des présents Statuts et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale, dans la mesure où ce montant constitue un montant disponible, touchant à la Classe de Parts à être annulés, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) et (ii) toutes sommes devant être placées dans la réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou de ces Statuts, chaque fois comme exposé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter de doute, sans quelconque double calcul) pour que:

$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Par lequel:

AA = le Montant Disponible

NP = bénéfices nets (incluant des profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale touchant à la Classe de Parts à être annulée L = pertes (pertes reportées incluses)

LR = toutes sommes à être placées dans des réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

"Valeur d'Annulation par Part Sociale" sera calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociale devant être rachetées et annulées."

Huitième résolution

Les Associés décident de nommer comme nouveaux Gérants de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Mme Séverine Michel, gérante, née le 19 septembre 1977 à Epinal, France, dont l'adresse est au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

- M. Rory Neeson, gérant, né le 6 janvier 1981, à Newmarket, Royaume-Uni, dont l'adresse est au Warwick Court, Paternoster Square, EC4M7AG, Londres, Royaume-Uni;

- M. Caspar Berendsen, gérant, né le 25 avril 1975 à Eindhoven, Pays-Bas, dont l'adresse est au 26, Ifield Road - SW109AA, Londres, Royaume-Uni,

- M. Edouard Pillot, gérant, né le 18 décembre 1977 à Paris, France, dont l'adresse est au 7, Carlton Gardens, SW1Y5AD Londres, Royaume-Uni,

- M. David Sullivan, gérant, né le 6 décembre 1971, à Illinois, Etats-Unis, dont l'adresse est au Trafalgar Court, les Banques, BGU-GY13QL St Peter Port, et

- M. Erik Thyssen, gérant, né le 11 novembre 1961 à Wilrijk, Belgique, dont l'adresse est au 24, Storm van Graven-sanderweg, 2242 JH Wassenaar, Pays-Bas.

Le Conseil de Gérance sera dès lors composé comme suit:

- Dr. Jan Koenighaus,

- Dr. Wolfgang Zettel,

- M. Todd Fisher,
- Mme Séverine Michel,
- M. Rory Neeson,
- M. Caspar Berendsen,
- M. Edouard Pillot,
- M. David Sullivan, and
- M. Erik Thyssen.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 avril 2010. Relation: LAC/2010/14840. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Référence de publication: 2010068988/890.

(100064447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Torp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 76.775.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 26 mars 2010:

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B 99.746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Pour Torp S.A.

Référence de publication: 2010058581/14.

(100072523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

V&D Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.852.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2010:

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Pour V&D Invest S.A.

Référence de publication: 2010058582/32.

(100072538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

World Motors White S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.621.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle, tenue au siège social de la Société en date du 13 novembre 2009, que les décisions suivantes ont été prises:

- Renouvellement du mandat de:

* Manacor (Luxembourg) S.A.

* Fides (Luxembourg) S.A.

* M Marco Weijermans

à la fonction de membre de Conseil de Surveillance avec effet au 13 novembre 2009 et jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008;

- Réélection de KPMG Audit à la fonction de Commissaire avec effet au 13 novembre 2009 et jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

World Motors White S.C.A.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010070137/22.

(100064737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

V&D Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.852.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 26 mars 2010:

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B 99.746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Pour V&D Invest S.A.

Référence de publication: 2010058583/14.

(100072538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

You Want Some Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 80.427.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2010:

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour You Want Some Capital S.A.

Référence de publication: 2010058584/32.

(100072555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

You Want Some Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 80.427.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 25 mars 2010:

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B 99.746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour You Want Some Capital S.A.

Référence de publication: 2010058585/14.

(100072555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 743.089.342,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.966.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of April.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150.964,

here represented by Mrs. Marion Finzi, maitre en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg and in Minnetonka, Minnesota on 21 and 22 April 2010,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member and represents the entire share capital of Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150.966, incorporated pursuant to the deed of Maitre Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on 25 January 2010, published on 3 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 459 (hereinafter the "Company"). The articles of the Company have been last amended pursuant to the deed of the undersigned notary on 7 April 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by eighty three million, nine hundred thirty-nine thousand three hundred twenty United States Dollars (USD 83,939,320) from its current amount of six hundred fifty nine million, one hundred fifty thousand, twenty-two United States Dollars (USD 659,150,022) up to seven hundred forty-three million, eighty nine thousand, three hundred forty-two United States Dollars (USD 743,089,342), by the issue of eighty three million, nine hundred thirty-nine thousand three hundred twenty (83,939,320) new shares of USD 1 each;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by eighty three million, nine hundred thirty-nine thousand three hundred twenty United States Dollars (USD 83,939,320) from its current amount of six hundred fifty nine million, one hundred fifty thousand, twenty-two United States Dollars (USD 659,150,022) up to seven hundred forty-three million, eighty nine thousand, three hundred forty-two United States Dollars (USD 743,089,342), by the issue of eighty three million, nine hundred thirty-nine thousand three hundred twenty (83,939,320) new shares of one United States Dollar (USD 1) each.

The eighty three million, nine hundred thirty-nine thousand three hundred twenty (83,939,320) new shares have been entirely subscribed by Cargill International Luxembourg 1 S. à r.l., aforementioned, at a total price of eighty three million, nine hundred thirty-nine thousand three hundred twenty United States Dollars (USD 83,939,320), all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

Description of the contribution

The contribution in kind consists of (i) twenty (20) shares representing 20% of the entire issued shares of Cargill UK Holdings Limited, a company incorporated under the laws of England with registered number 07203317 and having its registered office at Knowle Hill Park, Fairmile Lane, Cobham, Surrey, KT11 2PD and (ii) the contribution of a claim which the Sole Shareholder has against Cargill UK Holdings Limited.

The total fair net value of the aggregate contribution in kind allocated to the share capital of the Company is eighty three million, nine hundred thirty-nine thousand three hundred twenty United States Dollars (USD 83,939,320), as evidenced by a valuation certificate signed by two managers of the Company on 22 April 2010.

The evidence of the existence, holding and transferability of the shares of Cargill UK Holdings Limited and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a certificate delivered and signed in Cobham, England on 22 April 2010. Such report will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Any manager or authorised officer of the contributed company is authorised to record such contribution in its shareholders' register.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" 5.1. The Company's share capital is set at seven hundred forty-three million, eighty nine thousand, three hundred forty-two United States Dollars (USD 743,089,342) consisting of seven hundred forty-three million, eighty nine thousand, three hundred forty-two (743,089,342) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand five hundred Euro (EUR 6,500).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150.964,

ici représentée par Mademoiselle Marion Finzi, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg et Minnetonka, Minnesota, Etats-Unis, les 21 et 22 avril 2010,

ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150.966, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 janvier 2010, publié le 3 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné le 7 avril 2010 (ci-après la «Société»), en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante représentant la totalité du capital social a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-trois millions neuf cent trente-neuf mille trois cent vingt dollars américains (USD 83.939.320) afin de porter son montant actuel de six cent cinquante-neuf millions cent cinquante mille vingt-deux dollars américains (USD 659.150.022) à sept cent quarante-trois millions quatre-vingt-neuf mille trois cent quarante-deux dollars américains (USD 743.089.342) par l'émission de quatre-vingt-trois millions neuf cent trente-neuf mille trois cent vingt (83.939.320) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire d'instrumenter:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-trois millions neuf cent trente-neuf mille trois cent vingt dollars américains (USD 83.939.320) afin de porter son montant actuel de six cent cinquante-neuf millions cent cinquante mille vingt-deux dollars américains (USD 659.150.022) à sept cent quarante-trois millions quatre-vingt-neuf mille trois cent quarante-deux dollars américains (USD 743.089.342) par l'émission de quatre-vingt-trois millions neuf cent trente-neuf mille trois cent vingt (83.939.320) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune.

Les quatre-vingt-trois millions neuf cent trente-neuf mille trois cent vingt (83.939.320) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., susmentionnée, pour un prix total de quatre-

vingt-trois millions neuf cent trente-neuf mille trois cent vingt dollars américains (USD 83.939.320), la totalité ayant été allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en (i) vingt (20) parts sociales, représentant 20% du capital social de Cargill UK Holdings Limited, une société anglaise enregistrée sous le numéro 07203317 et ayant son siège social au Knowles Phill Park, Fairmile Lane, Cobham, Surrey, KT11 2PD et (ii) la créance que l'Associé Unique détient sur Cargill UK Holdings Limited.

La valeur de marché nette totale de cet apport en nature est évaluée à quatre-vingt-trois millions neuf cent trente-neuf mille trois cent vingt dollars américains (USD 83.939.320), tel que prouvé par un certificat de valeur émis par deux gérants de la Société le 22 avril 2010, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des parts sociales de Cargill UK Holdings Limited, de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un certificat signé à Cobham, Angleterre le 22 avril 2010, lequel sera annexé aux présentes.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société faisant l'objet de l'apport est autorisé à enregistrer cet apport dans le registre d'actionnaires de cette société.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de sept cent quarante-trois millions quatre-vingt-neuf mille trois cent quarante-deux dollars américains (USD 743.089.342) représenté par sept cent quarante-trois millions quatre-vingt-neuf mille trois cent quarante-deux (743.089.342) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune.”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. FINZI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 avril 2010. Relation: LAC/2010/18092. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Référence de publication: 2010060386/156.

(100075124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

eInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour eInvest S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010058967/11.

(100073464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

A.M.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 17.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010058968/10.

(100073535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Adapto SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 114.598.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010058969/11.

(100073283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Perlmar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.897.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 mai 2010

1. Le mandat d'administrateur, venu à échéance, de M. Jacques CLAEYS, n'a pas été renouvelé.
2. M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
3. M. Gérard BIRCHEN a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
4. M. Hugo FROMENT a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PERLMAR S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010070146/22.

(100065277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 525.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2010.

Référence de publication: 2010058970/11.

(100073504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Ammut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 136.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010058971/11.

(100073058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Black & Decker Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 80.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.562.

Avec effet au 12 mars 2010, l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Stephen F. Reeves de son poste de gérant de la Société.

Avec effet au 15 avril 2010, l'associé unique de la Société a pris acte de la démission des personnes suivantes:

- Natalie A. Shields de son poste de gérant et gérant-délégué de la Société;
- Mark M. Rothleitner de son poste de gérant de la Société; et
- Elizabeth A. Dolce de son poste de gérant de la Société.

Avec effet au 15 avril 2010, l'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour un mandat à durée indéterminée:

- Kathryn P. Sherer ayant comme adresse le 63 Judson Avenue, Woodbury, CT 06798, Etats-Unis d'Amérique;
- Craig A. Douglas ayant comme adresse le 11 Summer Brook Lane, Cromwell, CT 06476, Etats-Unis d'Amérique;
- Donald J. Riccitelli ayant comme adresse le 5 Chruchill Road, Hamden, CT 06517, Etats-Unis d'Amérique; et
- Michael A. Bartone ayant comme adresse le 65 Ted's Court, Chesire, CT 06410, Etats-Unis d'Amérique.

De plus, avec effet au 15 avril 2010, l'associé unique a décidé de nommer Kathryn P. Sherer comme gérant-délégué en remplacement de Nathalie A. Shields.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- M. Marc Feider, gérant;
- Mme Kathryn P. Sherer, gérant et gérant-délégué;
- M. Craig A. Douglas, gérant;
- M. Donald J. Riccitelli, gérant; et
- M. Michael A. Bartone, gérant.

Pour extrait conforme et sincère

Black & Decker Limited Sàrl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010069054/32.

(100065215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Andaman Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010058976/9.

(100073384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.